

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 1 (1865)

Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FРИBOURG.

1^{re} année.



AOUT 1865.

N° 16.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 20 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte rendu. — Les remboursements seront pris le 1^{er} mars de chaque année. M. Blanc, caissier de la Société, est chargé d'en opérer la rentrée. A lui aussi devront être adressées les réclamations concernant l'expédition.

SOMMAIRE : Manuel de Pédagogie ou d'Education. (Suite). — Conférence cantonale des instituteurs fribourgeois. — Questions d'histoire nationale. — Correspondance de Porrentruy, Neuchâtel, Courlevon. — Chronique scolaire.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCTION.

Chapitre II. Aperçu sur l'homme et ses facultés.

(Suite.)

DE LA VOLONTÉ.

§ 28. Nous admirons la vertu et nous aimerais à la pratiquer. Mais comme le fait observer un poète de l'antiquité, nous n'en avons pas la force et nous nous laissons aller au mal (¹).

« Des affections bienfaisantes, dit M. Vinet, ne sont pas encore la vertu. Vertu signifie *force, résistance*. On n'est pas vertueux lorsqu'on a de bons sentiments. On est vertueux lorsque, par

(¹) *Video bona proboque, deteriora sequor.*

» devoir, on réussit à se vaincre soi-même et à combattre de » mauvais penchants. » (Histoire de la Littérature française au XVIII^e siècle.)

La force de la Volonté est donc nécessaire à l'homme pour être vraiment vertueux. Ce n'est également que par une grande force de volonté que nous parvenons à exercer une influence décisive autour de nous et sur nos semblables. C'est à une volonté persévérande ou énergique que les grands hommes en tous genres, les inventeurs, les héros, les bienfaiteurs de l'humanité, doivent leurs actions mémorables, l'immortalité qui en est la suite et comme la récompense.

Faire le bien avec suite et persévérance, c'est en contracter l'habitude.

Les bonnes habitudes sont les résultats d'actes répétés d'une volonté dirigée vers le bien.

De nos habitudes diverses se compose ce qu'on appelle notre caractère. Le caractère est comme l'état général et la somme de notre manière habituelle de penser, de sentir et de vouloir.

Les caractères sont très divers. Ils peuvent cependant se ramener à quelques types principaux. Il y a des caractères : calmes, passionnés, — flegmatiques, ardents, — doux, revêches, — gais, tristes, — vils, nobles, — orgueilleux, modestes, — mobiles, constants, — flottants, résolus, — patients, impatients, — désintéressés, ambitieux, — lâches, courageux, — paresseux, actifs, — timides, audacieux, — sociables, sauvages ou misanthropes.

REMARQUES.

Le talent, dit Goethe, se forme dans la solitude; le caractère dans la société....

Un homme est sociable lorsqu'il se plaît dans la compagnie de ses semblables et qu'il cherche à leur être agréable par ses actions et ses manières.

(A suivre.)

ALEX. DAGUET.

CONFÉRENCE CANTONALE DES INSTITUTEURS FRIBOURGEOIS.

Si l'esprit d'association est devenu dans ce siècle une nécessité pour mener à bien tant de grandes entreprises, ce même esprit a, certes, sa raison d'être quand il s'agit des intérêts intellectuels du pays. Pourquoi, d'ailleurs, l'instituteur n'aurait-il pas aussi ses jours de fête pour se retrémper et puiser auprès de ses confrères les forces et le dévouement qui lui sont indispensables dans sa pénible carrière ?

C'est le 8 juin que 60 instituteurs fribourgeois ont pris part à la réunion annuelle.

Passons sur les détails communs à toutes les fêtes de ce genre. On ne peut toutefois s'empêcher de rappeler l'agréable surprise que nous a ménagé le comité en peuplant les tribunes de la salle de la conférence d'un chœur nombreux de jeunes chanteurs et chanteuses des écoles primaires auquels semblait sourire notre grand pédagogue Girard dont le buste était placé en face, sur cette chaire d'où cet ami de l'enfance a tant de fois laissé tomber des paroles d'amour et de bonté. Les accents mélodieux de la jeune phalange, chantant Dieu et la Patrie, et les charmants morceaux de fanfare exécutés par une douzaine d'artistes en herbe, également élèves primaires, contribuèrent à jeter de l'attrait sur notre réunion. Le président, M. *Chanex*, instituteur, ouvrit la délibération par un discours bien inspiré; puis vint la lecture d'un rapport sur les travaux des comités de district. Dans cet écrit digne de la publicité, on remarque avec satisfaction le zèle déployé par plusieurs instituteurs, notamment dans les circonscriptions de Romont et de Fribourg, pour animer les conférences.

Malheureusement, il n'en est pas de même dans certains autres cercles scolaires du canton. Là, point de conférences, c'est-à-dire point d'encouragement de la part des inspecteurs qui semblent plutôt redouter ces réunions que de les encourager, et cela, malgré les conseils réitérés dans les circulaires de la Direction de l'Instruction publique. C'est pour mettre un terme à cet état de choses et pour arriver à une meilleure organisation des conférences que l'on désirerait une nouvelle intervention de la haute autorité.

De la lecture du rapport on passa à celle des travaux. M. *Daguet* nous a lu les premiers chapitres de l'abrégé de l'histoire cantonale, dédiée à la jeunesse de nos écoles sous le patronage de la Société économique et d'utilité publique. Les lecteurs de l'*Educateur*, qui apprécient les connaissances de notre rédacteur en chef, attendent avec une légitime impatience la publication de ce travail qui comblera une lacune souvent signalée.

Une vive discussion s'engage ensuite sur la question suivante posée par M. *Pasquier*, directeur de l'école d'Hauterive : *L'école primaire donne-t-elle*

tout ce qu'on est en droit d'attendre d'elle? et quels sont les moyens d'élever le niveau de l'instruction primaire?

L'auteur conclut négativement, sans imputer le mal aux instituteurs. Il constate simplement le fait, et sans discuter les causes, illes croit multiples. Pour éléver le niveau de l'instruction primaire, il faut chercher, dit-il, à rendre plus attrayant le séjour de l'école. Les enfants tendent souvent à s'y soustraire dès qu'ils ont atteint un certain développement. C'est bien, en effet, au moment où les facultés intellectuelles se réveillent, que les parents réclament l'émancipation de leurs enfants, et on la leur accorde trop souvent avec un empressement déplorable. Pour que l'élève, au lieu de fuir l'école, y trouve joie et contentement, M. Pasquier propose un *banc de distinction* qui constituerait en quelque sorte une place d'honneur, *une sorte d'école secondaire*. Le maître s'occuperait surtout de ces élèves-là, avec le cours supérieur de l'école, sans toutefois cesser d'exercer sa surveillance sur toute l'école. Les leçons deviendraient ainsi plus élevées, plus attrayantes et de nature à retenir plus longtemps à l'école les jeunes gens de ce cours. Des livres, à la fois intéressants et instructifs, seraient prêtés par la bibliothèque de l'école à ces élèves pour les occuper utilement dans leurs loisirs et afin d'éveiller en eux le goût des lectures sérieuses. On retiendrait ainsi plus facilement à l'école les élèves les plus avancés, les parents comprendraient mieux l'utilité d'un stage prolongé et l'instituteur lui-même y gagnerait pour son propre perfectionnement.

L'assemblée a généralement reconnu la justesse et l'à-propos de ces observations; mais on a été divisé sur les moyens à suivre pour atteindre le but proposé.

M. le Dr Mauron, professeur au collège, estime d'abord que l'instituteur fait beaucoup au milieu des entraves qui l'embarrassent dans sa tâche. Le reproche que l'on fait à l'école primaire de ne pas même préparer des *secrétaires communaux* est d'autant plus absurde que c'est le plus souvent aux secrétaires des communes rurales qu'incombe la tâche la plus difficile. Ce n'est qu'en établissant un plus grand nombre d'écoles secondaires que l'on obtiendra une instruction plus conforme aux besoins de nos populations. Il regrette les émancipations trop hâtives. Un certain nombre de jeunes gens quittent aussi trop tôt l'école primaire pour se présenter dans les écoles supérieures, où on les accueille trop facilement. Il en résulte nécessairement un abaissement dans le niveau des études et des sacrifices inutiles pour les parents. M. Mauron insiste aussi sur les services que les bibliothèques communales sont appelées à rendre aux adultes.

M. Daguet, tout en s'associant à ces observations, ne partage pas du tout l'idée d'établir dans l'école primaire une section secondaire dont l'établissement aurait pour premier inconvénient d'intervertir l'organisme

scolaire ; il préfèrerait voir s'établir un plus grand nombre d'écoles secondaires dans les centres populeux. Il n'admet pas non plus que le maître doive livrer entièrement les jeunes élèves à des moniteurs pour ne s'occuper que des plus âgés. C'est surtout sur l'esprit de ceux-là, dit-il, qu'il importe d'agir dès leur entrée à l'école, afin de leur inspirer de bonne heure le goût de l'étude et de leur imprimer une bonne direction, ce qui n'arriverait que bien rarement si on les livrait complètement à des moniteurs inhabiles. Arrivés à la division supérieure, les élèves, ainsi abandonnés aux soins des moniteurs, ne possèderont pas même les connaissances élémentaires qui permettent au maître de poursuivre un programme nouveau et plus élevé. Force lui serait donc de répéter les éléments et de réédifier le tout, en commençant par combattre des habitudes invétérées.

M. Guérig. Les bibliothèques communales porteront remède à la situation, il importe de les organiser sans retard. Il serait à désirer que la Direction de l'Instruction publique les prît sous son patronage.

M. Pauchard. Il y a quelque raison de croire que les faits signalés sont en grande partie dus à l'absence de livres méthodiques et pratiques. Ainsi nos livres de lecture n'initient pas du tout les enfants de la campagne aux mille notions relatives à la vie rurale. Il en est de même de la plupart des autres livres en usage dans nos écoles de la campagne. Des traités uniformes pour la Suisse française, faits sur un nouveau plan, rendraient d'importants services à notre jeunesse. Il applaudit aux négociations qui ont eu lieu dans ce but.

M. Genilloud, professeur à l'école secondaire de Romont. Il est à craindre que les émancipations prématuées et le besoin pour le maître de choisir ses moniteurs dans la division supérieure ou secondaire ne réduisent ce cours à trop peu d'élèves pour qu'il puisse prospérer et atteindre le but proposé. Il a meilleur espoir dans les écoles de veillées qu'il voudrait voir régulièrement organisées dans tout le canton.

M. Blanc a cru trouver une solution à ce problème difficile : *s'occuper des grands sans négliger les petits.* Un élève zélé ferait un stage prolongé et le maître, après l'avoir formé, lui confierait la division inférieure de l'école. Cet élève, ayant montré de l'aptitude, recevrait de l'Etat une prime qui lui faciliterait l'entrée de l'école normale, après deux ou trois ans de stage comme moniteur-général ou sous-maître dans une école primaire nombreuse (¹).

(¹) L'auteur de ces lignes a eu l'occasion de faire un essai de ce genre. Les trois jeunes gens qu'il a eu successivement comme sous-maîtres à l'école primaire de R. sont actuellement instituteurs et ils reconnaissent que ce stage a eu pour premier effet de leur donner le goût de l'enseignement, puis de faciliter le début de leur carrière par la connaissance déjà acquise de la tenue d'une école.

D'autres sociétaires pensent que les lacunes et défectuosités signalées ne sont pas imputables à l'école; il faut surtout les attribuer, disent-ils : 1^o au concours faible et souvent négatif des parents oublieux de leurs devoirs envers leurs enfants ; 2^o à la manière dont les commissions d'école comprennent leur tâche ; 3^o aux livres en usage dans nos écoles, livres, en général, si peu appropriés aux besoins de nos populations agricoles, etc.; 4^o aux déplacements trop fréquents des instituteurs ; 5^o et aussi, il faut le dire, à l'indifférence coupable de certains maîtres d'école. Que ces derniers comprennent donc mieux à l'avenir leur dignité d'éducateurs et la responsabilité morale qu'ils assument devant la société. Puis, a-t-on ajouté, nos hommes politiques qui ont reproché à l'école primaire de ne pas même fournir des secrétaires communaux, ont-ils, eux aussi, dans leur sphère d'action, fait tout ce qui dépendait d'eux pour éléver le niveau de l'instruction populaire et venir en aide à l'instituteur ? Dans le cas négatif, la situation est-elle imputable seulement à ceux qui n'ont pas été suffisamment secondés ?

Le résultat immédiat de cette longue discussion fut de soumettre à la Direction de l'Instruction publique les quatre propositions suivantes :

- a) Fixer, pour la sortie de l'école, l'âge de 15 ans accomplis et rendre les émancipations prématuées aussi rares que possible ;
- b) Rendre les écoles du soir obligatoires pour les adolescents jusqu'à l'âge de 19 ans révolus ;
- c) Patroner les bibliothèques communales par des dons de livres utiles et par des circulaires ;
- d) Organiser les conférences officielles par district et les rendre obligatoires.

Le nouveau comité est chargé de développer les vœux de l'assemblée auprès de la Direction de l'Instruction publique. Nous avons le ferme espoir que l'autorité accueillera avec faveur ces preuves de zèle et d'initiative de ses auxiliaires subalternes.

L'assemblée décide que la prochaine réunion cantonale aura lieu à Romont, mais en 1867 seulement, en raison du petit congrès des instituteurs de la Suisse romande qui doit s'ouvrir à Fribourg en automne 1866. Le comité cantonal a été choisi dans le district de la Glâne et composé de M. Genilloud, ancien inspecteur, et de MM. Chanex, Collaud, Grognuz, Thorimbert, instituteurs. De nombreuses questions ont été posées pour la prochaine conférence cantonale. Le comité fera un choix et en donnera connaissance par circulaire à tous les instituteurs. Les comptes de la Société sont approuvés par mains levées.

A deux heures et demie, cette laborieuse séance fut close, puis, l'on se rendit à l'*Aigle-Noire*, où un modeste banquet devait réunir une seconde fois les instituteurs et quelques invités. Dans les fêtes où règne la confraternité, les toasts ne font pas défaut. M. *Chanex*, président, but au progrès de la Société pédagogique; M. *Daguet* à la Foi, à la Liberté, à la *Lumière*; M. *Pasquier* à l'instituteur ferme et zélé; M. le Dr *Mauron* aux deux Nestors de l'enseignement, MM. *Daguet* et *Pasquier*; M. *Blanc* à M. *Charles*, Directeur de l'Instruction publique, pour la sollicitude qu'il accorde aux écoles du soir; M. *Pauchard* au comité cantonal, etc., etc.

O. P.

QUESTIONS D'HISTOIRE NATIONALE.

Dans le N° 10 de l'*Educateur*, nous avons posé diverses *questions d'histoire nationale* dont la solution était proposée aux instituteurs et aux lecteurs de notre feuille en général.

Nous avons reçu plusieurs mémoires relatifs aux six questions posées. Ces mémoires, d'inégale étendue et de valeur aussi très différente, ont fait l'objet d'une analyse dont nous commençons aujourd'hui la publication dans notre feuille.

I. Pourquoi certains instituteurs persistent-ils à placer en 1308 l'origine de la Confédération suisse?

Deux des auteurs des mémoires cités plus haut, M. *Rey*, professeur à Chambéry, et M. *Perriard*, instituteur à Auboranges, pensent que l'on s'obstine à placer à 1308 l'origine de la Confédération parce que c'est en cette année-là, savoir le 1^{er} janvier 1308, qu'éclata la révolution préparée au Grutli.

Cependant la véritable date de l'origine de la Confédération ne doit être cherchée ni en 1308, ni en novembre 1307, mais en 1291. Il y avait eu auparavant déjà des alliances *temporaires* entre les Waldstätten; alliances comme en concluaient toutes les villes, en Italie et en Allemagne. Mais l'alliance conclue le 1^{er} AOUT 1291, après la mort de Rodolphe de Habsbourg, est la PREMIÈRE ALLIANCE PERPÉTUELLE et doit par conséquent être considérée comme la véritable pierre angulaire de l'édifice fédéral.

C'est aux récits enthousiastes et électrisants, mais souvent peu exacts, de l'historien populaire Zschokke que nous devons la reproduction stéréotype de la fausseté historique qui consiste à placer l'origine de la Confédération au 1^{er} de l'an 1308.

La date erronée de Zschokke a reçu, il est vrai, en quelque sorte une consécration officielle le jour où les personnes chargées de la décoration du palais fédéral, ont pris sur elles de choisir le millésime de 1308 pour faire pendant à celui de 1848. On peut alléguer sans doute en faveur du chiffre de 1308 que la Confédération naissante des Waldstätten a subi alors une crise à laquelle

elle eût succombé sans les efforts héroïques que firent les montagnards à cette même époque. Mais outre que les détails des événements de cette crise ne nous sont pas connus d'une façon authentique, il n'est permis à aucune autorité quelconque de changer la date de la première alliance perpétuelle et cette date, établie par documents authentiques en latin et en allemand, à jamais glorieuse et mémorable, est celle du 1^{er} août 1291.

II. Quelle est la véritable orthographe du nom du canton d'Unterwald?

La véritable orthographe de ce nom n'est indiquée dans aucun des mémoires qui nous ont été envoyés. Mais on doit écrire *Underwald* et non, comme on le fait ordinairement, *Unterwald*. L'histoire ne doit pas habiller les anciens noms à la moderne. Or, c'est *Underwald* que disaient et écrivaient les Suisses du XIV^e et du XV^e siècle. Tous les actes du temps portent le nom d'*Underwald* écrit avec un *d* et non avec le *t* classique de nos jours (¹).

(A suivre.)

A. D.

CORRESPONDANCE.

Conférence des instituteurs de la Haute-Ajoie (Porrentruy).

(Suite et fin.)

Mais il ne suffit pas de dire faites bien; il faut en même temps procurer les ressources et les moyens de bien faire. Les hommes ne dépouillent qu'à la longue ou après avoir été duement éclairés, leurs préjugés et leurs habitudes. Ainsi, en infusant un esprit nouveau dans l'enseignement, on aurait dû, immédiatement après la publication du plan actuel, organiser une série de conférences tenues simultanément en plusieurs localités, sous la direction d'hommes compétents, pour initier les instituteurs à cet esprit nouveau et aux méthodes récemment inaugurées. Faute de direction à cet égard, un bon nombre d'entre eux n'a pu que continuer les errements du passé.

Personne au courant de la matière n'en sera surpris. On ne doit non plus s'étonner si les premières conférences appelées à fournir les renseignements demandés par le Comité central accusent l'incertitude plutôt que des vues bien arrêtées. Comment, en effet, censurer ou modifier un programme que l'on n'a pas appliqué dans toutes ses parties, ou qui même pour un grand nombre est jusqu'ici, et malgré son existence de dix années, demeuré une lettre morte? Ainsi s'explique pourquoi la conférence de Buren, l'heure étant d'ailleurs avancée, n'a abordé qu'une question générale et un point de détail.

On s'est demandé si un plan d'études peut être le même pour les écoles réunissant les élèves des trois degrés (1^{er}, les enfants de 6-9 ans; 2^e, ceux de

(¹) Voir entre autres dans le 1^{er} volume des documents de Kopp, l'acte de 1304 où paraît pour la première fois un *landammann* pour tout le pays d'*Underwald* dans la personne de Rodolphe d'Oedisried.

9-12; 3^e, les élèves de 12-15), que pour celle où chaque degré a son régent particulier.

Qui ne sait combien il est difficile de faire marcher de front trois sections de portées différentes ? La discipline, la distribution des leçons, la part de temps à donner à chaque division ; les voltiges d'un enseignement élémentaire à des leçons plus relevées, de l'alphabet aux exercices de rédaction, tout cela est bien de nature à troubler l'esprit et exige la réunion de qualités plus rares qu'on ne le suppose communément. Puis, un maître ne dispensant à chaque volée qu'un tiers du temps, obtiendra-t-il des résultats aussi satisfaisants que son collègue manœuvrant, l'heure entière, avec les élèves du même degré ? Que si, en simplifiant les programmes des écoles réunissant les trois degrés, on craint de troubler l'uniformité et l'harmonie de l'instruction primaire, ne faut-il pas alors aviser aux moyens de permettre, pendant chaque séance, de consacrer deux heures aux deux sections supérieures ? Les judicieuses observations de M. l'Inspecteur Pasquier, sur l'emploi des moniteurs, nous paraissent mettre sur la voie d'une utile modification des horaires proposés par la commission. Le maître pourrait accorder la 1^{re} heure aux enfants de 6-9 ans. Pendant la 2^{me} ceux-ci seraient occupés à des exercices graphiques, sous la surveillance des moniteurs et renvoyés ensuite chez eux. Comme on le voit, le maître réservera ainsi deux heures aux élèves plus avancés.

Le point de détail dont s'est occupée la conférence consiste à savoir s'il ne conviendrait pas de mieux préciser, qu'on ne le voit dans le plan, les leçons de grammaire pour les deux sections supérieures. Des indications vagues laissent trop de prise à l'arbitraire, et chaque régent ne voit pas toujours sur quelles parties il faut insister, et sur lesquelles on peut passer plus rapidement. L'étude de la proposition simple n'est pas suffisamment expliquée ; l'arrangement des mots dans la phrase est passé sous silence, de même que l'étude des phrases complexes et les relations entre les idées qu'elles peuvent renfermer. Dans ce but, ne conviendrait-il pas d'introduire la division de la syntaxe : en *syntaxe* de la proposition simple, *syntaxe* de la coordination et *syntaxe* de la subordination des propositions. Comme conséquence de ce qui précède, ne devrait-on pas changer les dénominations des analyses, c'est-à-dire les appeler : *analyse des mots*, *analyse de la proposition*, ou *des éléments de la proposition*, et réservier la qualification d'*analyse logique* à celle concernant les rapports entre les idées exprimées par les différentes propositions réunies dans la même phrase ? L'analyse logique ainsi entendue ne deviendrait-elle pas une préparation solide et un puissant auxiliaire des exercices de rédaction ? Il va sans dire que les leçons sur les parties plus relevées de la syntaxe ne s'adresseraient qu'aux élèves approchant de leur 15^e année et assez bien préparés pour aborder les exercices de rédaction libre.

La conférence s'est bornée à prendre ces objets en considération, les réservant pour des discussions ultérieures.

Enfin, on a entendu le rapport succinct et lucide de M. Lachat sur la méthode de M. Henry. On a reconnu à l'unanimité qu'elle est d'une facile application et propre à intéresser les enfants. M. Lachat a de plus fait comprendre que cette méthode n'exige pas nécessairement l'intervention personnelle du régent, que des moniteurs peuvent remplacer au besoin.

La séance ayant été longue, chacun éprouvait le besoin d'arriver à la clôture définitive et ordinaire en pareil cas, c'est-à-dire, au repas qui avait été préparé avec un rare bon goût par M. Vauclaire. Après lui avoir fait un cordial honneur on se sépara content et en se disant: au revoir, à la prochaine conférence!

Porrentruy, le 30 juin 1865.

DUPASQUIER.

Neuchâtel, le 4 Août 1865.

Monsieur le Rédacteur,

On sait assez généralement que les instituteurs neuchâtelois forment une *Société pédagogique*, mais ce que l'on ignore davantage, c'est qu'ils ont fondé, il y a cinq ans, une *Société cantonale de chant* qui compte de 70 à 80 membres et qui, en vertu d'un besoin du principe d'association, très-légitime quand il n'est pas poussé à l'excès, a sa fête générale annuelle, tantôt dans un district, tantôt dans un autre. Cette année elle a eu lieu, le 31 juillet, au Locle, le berceau de l'industrie horlogère et la patrie adoptive de l'immortel Daniel Jean-Richard. Comme elle coïncidait avec les vacances de plusieurs instituteurs, absents dès lors, le nombre de ceux-ci s'est vu un peu diminué; cependant il a été assez considérable pour que la réunion ne perdit rien de ses charmes et de son entrain. Grâce aux soins du Comité Central — le même que celui de la *Société pédagogique*, — à l'obligeance du public et au concours généreux de la Municipalité, tout avait été préparé pour recevoir cordialement les hôtes qu'on attendait: l'hôtel-de-ville et le collège étaient pavoisés de drapeaux aux couleurs cantonale et fédérale, les vins d'honneur étaient abondants et choisis, et la salle du banquet avait été décorée avec goût quoique avec simplicité.

A neuf heures du matin les instituteurs se rendirent au temple où, après avoir traité les affaires relatives à la Société, ils eurent un exercice préparatoire, qui dura jusqu'à midi. A une heure ils y retournaient, en cortège et au son des cloches, pour y exécuter devant le public qui avait été convié, les sept chants préparés pour la circonstance. On craignait un peu d'aller chanter dans une localité comptant plusieurs sociétés de chant qui, dans les concours, ont toujours remporté des prix, très-souvent même les premiers. Cependant, en somme, l'exécution a été satisfaisante, et nous avons entendu plusieurs personnes compétentes assurer qu'elle laissait peu à désirer, surtout dans certains morceaux. Une collecte, faite à la porte du temple, produisit une somme assez ronde qui fut envoyée aux incendiés de Berthoud.

Après le chant vint le banquet, ce complément obligé de nos fêtes démocratiques, et, il faut le dire, la partie qui n'en est pas la moins attrayante. Il fut honoré de la présence de MM. *Dubois* et *Guyot*, le premier président et le second secrétaire du Grand Conseil, *Mentha*, secrétaire de la Direction de l'éducation publique, *Challandes*, secrétaire du bureau du contrôle, tous quatre anciens instituteurs, *Verdan*, pasteur, etc. Le repas fut gai et les toasts ne manquèrent pas. Après les discours officiels en l'honneur de la Patrie, des autorités cantonales et locales, du directeur de chant, les orateurs redirent surtout les bienfaits de l'éducation populaire et la beauté, mais aussi les déboires de la vocation des instituteurs. On porta aussi un toast aux femmes de ces derniers, qui, souvent « par un bon baiser » rassérénèrent le cœur triste de leurs maris, et aux institutrices dont la vocation, comme la nôtre, est embellie des mêmes joies et hérissée des mêmes crève-coeurs.

A huit heures du soir, la vapeur, qui nous avait réunis le matin au Locle, nous disséminait dans nos localités respectives, où chacun de nous rentra avec la satisfaction d'avoir joui de quelques instants de vrai plaisir et de douce fraternité. Puissent ces souvenirs ne pas s'effacer de longtemps !

A. BIOLLEY.

Courlevon (près Morat), 6 juillet.

L'article de l'*Educateur* relatif au concours d'écriture nous suggère des réflexions qui, nous l'espérons, seront aussi à leur place ici, et d'autant plus, si elles sont de nature à expliquer en quelque sorte ce qui paraît inexplicable.

L'auteur du rapport trouve, dans l'abandon de l'élève à lui-même et dans le manque de direction de la part du maître, les causes du résultat médiocre et, partant, peu satisfaisant qui a été obtenu.

En admettant ces observations comme fondées et en passant sur d'autres qui ne le seraient pas moins, nous croyons devoir signaler, au moins en ce qui regarde la campagne, une autre cause, majeure et première, qu'il est bon de prendre en considération, vu son importance à l'égard de toute l'éducation. C'est l'enfant lui-même qui nous révèle cette cause.

Repris par son maître pour les défectuosités mentionnées dans l'article en question, l'élève répond : « Monsieur, vos observations sont très justes, je vois bien ce qui manque, et pourtant, malgré mes efforts, je ne parviens pas à mieux faire; mes doigts s'y refusent et je ne suis pas maître de la plume dans ma main raide et tremblante. » Et en effet, c'est la vérité; la main de l'enfant, pesante, manquant de souplesse et d'élasticité, est un organe bien indocile et peu propre à un travail aussi fin que l'est celui de l'écriture.

Mais d'où vient que l'enfant, si jeune encore, n'a plus la faculté de tenir et de diriger un instrument aussi léger; d'où vient qu'il ne réussit pas à manier la plume? Sortons de l'école, car nous n'y trouvons rien qui lui nuise à cet égard. Suivons-le dans la famille et voyons quelles sont ses occupations chez

lui. Ah ! c'est un travail bien pénible pour ses jeunes forces, que de faucher, de piocher, de fendre le bois des heures de suite, même des jours entiers, et de battre en grange pendant les matinées d'hiver.

Bien loin de contribuer au développement physique, comme l'homme fait pourrait le croire, ces exercices, qui dégénèrent souvent en tours de force, ont des suites tout à fait contraires. Ne nous y trompons pas : ce mouvement uniforme et prolongé, avec un outil très lourd que sa petite main a de la peine à contenir, contribue non à consolider ses nerfs, mais à les détendre et à les affaiblir. Ce n'est donc point chose si singulière que, malgré les efforts et la peine de l'élève, son écriture soit raide et irrégulière. — Nous ne pensons pas aller des effets aux causes pour trouver à qui revient la première responsabilité. Qu'il nous suffise d'ajouter : que si dans l'instruction les résultats ne répondent pas toujours aux grands sacrifices et au but proposé, le motif premier se trouve souvent bien en dehors du seuil de la classe et le progrès ne dépend pas entièrement de l'école.

J. H.



CHRONIQUE SCOLAIRE.

VAUD. — La municipalité de Lausanne vient d'améliorer la position matérielle des régents et des régentes de la cité et des faubourgs. Vevey a précédé Lausanne dans cette louable mesure. Le traitement des instituteurs de Vevey sera dorénavant de 1,500 fr. et de 1,000 fr. pour les institutrices, minimum.

Le numéro du 9 juin de la *Feuille officielle* vaudoise contenait 33 concours pour écoles vacantes dont 9 pour régentes et maîtresses d'ouvrages.

NEUCHATEL. — La Commission d'Education de la Chaux-de-Fonds a publié son rapport annuel pour l'année scolaire 1865 qui montre un zèle éclairé et persévérant pour l'avancement de l'instruction. Nous voyons par ce rapport que les écoles de la Chaux-de-Fonds comptent 2,302 élèves dont 1,172 garçons et 1,130 filles. Les élèves industriels sont au nombre de 106 dont 74 ont fait l'examen. Le corps des cadets compte 173.

Le 26 juin, les cadets de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds et du Locle, réunis dans la première de ces villes, ont été passés en revue, au nombre de 500 environ. On vante le zèle, la bonne tenue et la précision des manœuvres de cette jeune troupe. Deux collations, avant et après l'exercice, lui ont été offertes sous les ombrages de la belle promenade située entre le faubourg et le lac. Cette petite fête a attiré une grande foule de curieux et amis de la jeunesse.

GENÈVE. — Genève a eu, le 26 juin, sa fête scolaire annuelle. A 1 heure de l'après-midi, les élèves quittaient le collège et se réunissaient au bâtiment électoral, où M. le conseiller d'Etat Richard a présenté le rapport accoutumé sur la marche du collège et de l'école industrielle. Là a eu lieu aussi la distribution des prix de concours et de bonnes notes. A 4 heures, les élèves se

trouvaient de nouveau réunis à Plainpalais où un goûter leur était offert sous les ombrages de cette belle promenade, et à 7 heures, une représentation théâtrale terminait cette intéressante journée. Les 28 et 29 juin, ont encore été des journées occupées par des cérémonies scolaires. On célébrait à Genève et à Carouge, au milieu d'un concours des parents et d'amis et avec le cérémonial ordinaire, la clôture de l'année scolaire pour les écoles secondaires et primaires de ces deux villes.

Fribourg. — Morat aussi, a eu dernièrement sa fête annuelle de la jeunesse. Toute la population, les autorités, les parents, les frères et sœurs ont assisté à cette fête scolaire qui, chaque année, est un jour volontairement férié. La ville était parée, les édifices ornés. Le buste du P. Girard, placé sur une fontaine, dominait la place et l'assemblée recueillie. M. Bæchler, pasteur, a prononcé le discours d'usage; la jeunesse a exécuté des hymnes, puis on a distribué les prix et M. Vegmuller a clos la cérémonie par une critique de l'éducation domestique. Des jeux et des exercices au Champ-Olivier ont terminé la journée qu'a couronné un discours de circonstance prononcé par M. le docteur Huber. Tout s'est passé avec ordre et décence dans cette cité pour laquelle les enfants et leur éducation sont le principal joyau, la grande affaire des familles.

C'est le 17 août que les délégués des cantons français se réuniront à Fribourg dans le but de s'entendre sur les manuels à adopter en commun pour nos écoles publiques.

Zurich. — Ce canton a perdu plusieurs instituteurs pleins de talents et qui ont rendu de bons services à l'éducation populaire, savoir : Rodolphe Meyer, Jacob Bucher et Henri Schreiber. Le premier, instituteur à Adleschwyl, avait conservé le feu sacré sous les cheveux blancs de l'octogénaire. Le second a enseigné 40 ans à Vorderegg, son lieu natal. Le troisième, né en 1820 à Rüdolingen, était élève du séminaire de régents ou école normale de Küssnach. Distingué par son application et ses talents, il devint en 1839 maître secondaire à Mettmestetten.

SOLEURE. — Les enfants des écoles de Dorneck ou Dornach (tous les deux se disent) ont fêté dimanche, 23 juillet, l'anniversaire de la victoire que les Confédérés ont remportée, le 22 juillet 1499, dans ce village. Les enfants s'étaient réunis devant la maison d'école, la tête couronnée de fleurs. De là ils se rendirent, accompagnés de la musique et de la Société de chant, à la chapelle commémorative de l'événement. Le curé de Dorneck, qui est encore, si nous ne nous trompons, l'excellent Probst, un des hommes qui ont le mieux mérité des écoles par leur dévouement et la publication d'ouvrages élémentaires, fit entendre les paroles suivantes :

« La jeunesse d'aujourd'hui est certainement plus instruite que celle d'autrefois. Elle lit, écrit, calcule avec une facilité qui rendrait confus nos braves ancêtres. Mais ces connaissances étonnantes, pourquoi n'ont-elles pas une influence plus salutaire sur l'éducation et le caractère de la jeunesse ? »

» La solution de cette énigme se trouve sous le toit domestique. Chez les
» anciens Suisses le père de famille était sérieux, la mère de famille était
» pieuse, le lien du mariage était chose sacrée à leurs yeux, aux bonnes mœurs
» s'alliait la simplicité dans les habitudes de la vie. Or la simplicité dans les
» goûts et la bonhomie dans les sentiments font plus pour le bonheur que les
» connaissances, l'or ou les honneurs. Tels étaient les traits distinctifs de la
» vie de famille dans la vieille Suisse, traits caractéristiques dont la trace,
» hélas ! s'est un peu perdue parmi nous. » (Extrait de la *Feuille populaire pour
les Ecoles de la Suisse catholique*.)

GLARIS. — La Société cantonale des instituteurs a eu, à Nafels, le 31 mai, sa conférence annuelle. Presque tous les instituteurs étaient présents.

M. Leuzinger, le digne et vaillant instituteur de Mollis, a ouvert la séance par un discours où il s'est attaché à faire ressortir les lacunes et les *desiderata* de l'organisation actuelle. Il a relevé, entre autres, l'absence de dispositions précises dans les lois et règlements qui livrent l'instituteur au caprice des communes et de leurs matadors.

Le même jour, la Société d'histoire avait sa séance de printemps.

ST-GALL. — L'école normale de St-Gall a compté, cette année, 52 élèves. Le canton compte 378 écoles non compris celles du chef-lieu. Sur ce nombre, 97 seulement sont ouvertes toute l'année. Le nombre des élèves primaires s'élève à 24,866.

L'institut des sourds-muets de ce canton compte 29 élèves. M. le doyen Wirth a clos la séance d'épreuves par un court récit biographique de M^{me} Babette Steinmann, première promotrice de cet établissement philanthropique.

GRISONS. — L'école cantonale de Coire a compté, cette année, 250 élèves dont 228 jeunes gens du pays. L'école normale a été suivie par 60 élèves. Les classes d'ouvrages pour le sexe, dans ce canton, ont augmenté dans la proportion de 134 à 158.

SCHWYZ. — Le collège de Mariahilf, à Schwytz, comptait cette année 302 élèves appartenant à 17 cantons différents et à 10 pays étrangers. Berne y était représenté par 13 élèves, Valais 4, Fribourg 9. Sur ces 302 élèves, 200 prenaient leur pension à l'Internat. Les examens ont eu lieu du 25 juillet au 5 août.

ALLEMAGNE. — Le 6 juin, la 15^e assemblée générale des instituteurs, composée de 2,000 membres, s'est ouverte à Leipzig sous la présidence de M. Hoffmann, directeur d'école à Hambourg. On a entendu ensuite M. Lange, directeur d'école à Hambourg, comme le précédent. Il s'est attaché à faire ressortir l'importance croissante du congrès pédagogique. Cet orateur a été suivi de M. Frölich, recteur d'école, à Rastenberg, dans le grand-duché de Saxe-Weimar, qui a parlé de l'école de l'avenir et a formulé plusieurs des principes qui doivent lui servir de base. Comme un de ces principes fondamentaux était que l'école doit continuer à être considérée comme un établissement de l'Etat, il s'est engagé sur ce point de vifs débats qui ne sont point encore clos

et qui ont ajouté aux regrets que faisait éprouver à l'assemblée l'absence de M. Diesterweg, que des chagrins de famille ont empêché de se rendre à la réunion. On a décidé que les regrets sympathiques du congrès seraient communiqués à cet infatigable champion des intérêts scolaires.

La seconde journée a été marquée par un hommage solennel rendu à la mémoire du poète religieux Gellert dont la statue, due au ciseau de Knaur, orne la modeste demeure qu'occupait ce noble poète. Un ecclésiastique distingué, M. Fricke, a retracé à grands traits et dans un langage enthousiaste la carrière de Gellert qu'il a proposé à l'imitation des instituteurs tant à cause de sa piété sincère qu'en raison de la forme attachante et du fond vraiment moral de ses poésies et de ses écrits en général.

Dans la seconde séance, la question de l'organisation des écoles normales a été l'objet d'une discussion animée. L'instituteur doit-il absolument passer par la discipline et l'enseignement d'une école normale et son éducation ne peut-elle se faire en dehors de ces établissements ? Doit-on distinguer entre écoles normales de villes et de campagnes ? Ces établissements doivent-ils porter un caractère religieux et confessionnel, ou simplement le cachet philosophique ? Tous ces points et d'autres y relatifs furent abordés successivement dans la discussion sans donner lieu à aucune conclusion définitive. En revanche, l'opinion de donner une instruction distincte aux instituteurs suivant la nature de l'enseignement qui doit leur être confié a été formellement rejetée.

La troisième séance a été consacrée d'abord à l'examen de cette question posée par M. Tiedemann, chef d'école à Hambourg : Comment l'instruction religieuse doit-elle être donnée à l'école pour rendre les élèves vraiment religieux ? M. Tiedemann pense que cet enseignement doit se faire d'une façon intuitive et socratique, et que l'esprit doit animer tout l'enseignement ainsi que la discipline de l'école et son organisme tout entier. Après une longue discussion, l'assemblée se prononça pour les principes formulés par M. Tiedemann.

Le second objet en discussion était celui-ci : La pédagogie allemande a-t-elle beaucoup à apprendre de celle des autres nations ?

M. le directeur d'école Budich, de Dresde, chargé de faire un rapport sur cette question, reconnut et exposa avec une rare franchise les défauts de la pédagogie allemande en regard des autres peuples. M. Budich attribue aux peuples anglais et français une direction plus pratique, une tendance à la concentration préférable aux longueurs de l'esprit germanique. L'honorable orateur est allé même jusqu'à concéder à ces deux peuples un sentiment plus vif de la personnalité et un plus grand respect de la spontanéité individuelle que chez les Allemands, le peuple par excellence cependant de l'individualité et de la liberté intellectuelle.

La séance s'est terminée par les paroles chaleureuses d'un pédagogue russe, M. le conseiller de cour Redelien, professeur au gymnase de St-Pétersbourg, qui assistait au congrès comme délégué officiel de son gouvernement. M. Re-

delien a exprimé au congrès germanique les sympathies du corps enseignant moscovite.

Le 15, la session s'est close dans l'église, malgré l'opposition des pasteurs, qui trouvaient peu convenable qu'on tînt séance dans un temple. Le ministre des cultes auquel il en avait été référé passa outre et accorda sans difficulté l'autorisation, « car, dit la circulaire ministérielle, le sanctuaire ne peut être profané par une discussion digne et solennelle des intérêts scolaires. L'école, ajoute la circulaire, est intimement liée à l'église et a pour mission de travailler de concert avec elle à l'éducation morale et religieuse du peuple. » Or, il est à croire que les délibérations du corps enseignant ne peuvent avoir lieu que d'une manière grave et digne, surtout si elles se font dans une église. »

BELGIQUE. — Selon une intéressante statistique donnée par le *Progrès de Bruxelles*, revue éducative, patriotique et aussi bien pensée que bien écrite, dont nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs, il y a deux espèces d'inspecteurs dans ce pays : des inspecteurs provinciaux et des inspecteurs cantonaux. Les premiers, directement salariés par l'Etat, reçoivent 4,500 fr. de traitement fixe, plus 1,000 fr. de frais de bureau. Les seconds ne reçoivent pas de traitement, mais une indemnité sur les fonds provinciaux.

La Belgique parle et écrit, comme on sait, deux langues, le français dans les provinces Wallonnes et le flamand dans les provinces qui représentent ce rameau de l'arbre germanique. Depuis un certain nombre d'années, il y a un grand mouvement national dans ce pays, tendant à renforcer l'élément national flamand pour l'opposer aux tendances envahissantes de l'élément français. C'est ainsi que le *Progrès* publie fréquemment des articles en dialecte flamand dont nous regrettons parfois qu'on ne donne pas la traduction française en regard. C'est le cas, par exemple, pour un rapport du jury chargé de décerner un prix à la meilleure œuvre de la littérature dramatique flamande publiée depuis trois ans. Le jury, dans lequel siégeait M. Henri Conscience, romancier belge célèbre, a décerné le prix à un drame historique, tiré du roman plein d'intérêt que ce dernier a publié sur ce même sujet.

AMÉRIQUE. — M. le professeur Agassiz, célèbre naturaliste vaudois, est arrivé avec le personnel qui l'accompagne dans son expédition, le 23 avril, à Rio-de-Janeiro, où il a reçu le plus aimable accueil. L'empereur eut le soir même une longue entrevue avec le professeur suisse. On sait que M. Agassiz est allé explorer les Cordillères.

On peut s'abonner au PROGRÈS, *journal des instituteurs belges* paraissant toutes les semaines, 16 pages in-4°, en envoyant fr. 6. 50 en timbres-poste à M. Blanc, Ars., à Fribourg.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

CH. MARCHAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.